Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'OLETTE-EVOL

Département des Pyrénées Orientales

Arrondissement de Prades

Domaine :
5. Institutions et vie politique

Sous-Domaine :
5.2 Fonctionnement des assemblées

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 21 mai 2024

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : 11
Convocation en date du : 16/05/2024 Affichage en date du : 16/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt et un mai à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune d'Olette-Evol, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis JALLAT, Maire.

Présents :	7	Mmes CANJUZAN B., THOMAS J, EL OMRI T., MM FAURE M., JALLAT J-L., TROGNO M., OULES M

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés	4	GHELFI E., GUILLAUME Y., RIBOT S., RIGALL L
Empêchés	0	
Procurations	3	GHELFI E donne procuration à THOMAS J. RIBOT S. donne procuration à JALLAT J-L. GUILLAUME Y. donne procuration à FAURE M.

Secrétaire de séance : CANJUZAN B.

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate leur présence, à l'exception de Mmes GHELFI E., RIGALL L., M. RIBOT S., GUILLAUME Y.
GHELFI E donne procuration à THOMAS J.
RIBOT S. donne procuration à JALLAT J-L.
GUILLAUME Y. donne procuration à FAURE M.

01/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2024 est adopté sans modification à l'unanimité des présents et représentés.

02/ DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des décisions budgétaires modificatives, sur le Budget Principal de la Commune d'Olette-Evol (code 100).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés les mouvements de crédits suivants :

LIBELLE DE L'ARTICLE	AUGMENTATION	DIMINUTION
SECTION D'INVESTISSEMENT		
D231 Op.202- Presbytère Evol		150 000€
D231 Op 207- Eglise Olette	150 000€	
D231 Op.244- Appartements communaux		50 000€
D231 Op 207- Eglise Olette	50 000€	
D231 Op.155- Réfection bâtiments communaux		25 000€
D231 Op 207- Eglise Olette	25 000€	
Total dépenses d'investissement	**225 000€**	**225 000€**

LIBELLE DE L'ARTICLE	AUGMENTATION	DIMINUTION
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
D6061 Fourniture non stockables		2 400€
D66111 Intérêts des emprunts	2 400€	
Total dépenses de fonctionnement	**2 400€**	**2 400€**

03/ DESIGNATION REFERENT NATURA 2000

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le territoire de la commune est intéressé par les mesures Natura 2000, et que cette mission d'animation des sites relève du Pnr Pyrénées Catalanes,

Il informe l'assemblée qu'il est toutefois important de connaitre les dispositions qui s'y appliquent, les actions réalisées et à réaliser.
Pour y prendre part, il est possible de désigner un représentant de la commune (Maire ou conseiller municipal choisi) auprès de Natura 2000 afin de suivre les actions, participer aux groupes de travail et aux débats sur les divers sujets abordés par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, animateur du site intéressant le territoire de la commune.
Il propose à cette représentation : M. TROGNO Michel et demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

DESIGNE M. TROGNO Michel en qualité de représentant de la commune pour le suivi Natura 2000 animé par le PNR Pyrénées Catalanes,

DEMANDE qu'un rendu des travaux Natura 2000 auquel il aura pris part ou dont il aura connaissance, soit communiqué auprès du conseil municipal,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire et au représentant Natura 2000 de la commune, chacun en ce qui le concerne pour signer tous documents nécessaires et mettre en œuvre la présente délibération.

04/ DESIGNATION REFERENT TRAIN JAUNE

Considérant qu'il y a lieu d'élaborer en partenariat avec le Comité des usagers de la ligne du train jaune, le projet le mieux adapté à la fiabilité de cette ligne entre service public et équipement touristique ;

Considérant la nécessité d'affirmer l'intérêt des élus locaux pour un projet d'ampleur régional ;

Considérant l'action de la région dans la restauration de la ligne et du matériel ;

Le Maire expose que pour prendre part à ce dossier, il semble opportun de nommer un référent « Train Jaune » qui pourrait assister aux réunions du conseil d'administration du Comité et devenir un interlocuteur privilégié.

Il propose à cette représentation : M. FAURE Michel et demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés de nommer en qualité de référent Train Jaune :

M. FAURE Michel

Aucune autre question n'étant évoquée, la séance est levée à 17 : 30

Olette-Evol, le 21 mai 2024

Le Maire, Jean-Louis JALLAT

Michel FAURE

Elisabeth GHELFI

Michel TROGNO

Max OULES

Touria EL OMRI

Sébastien RIBOT

Laurence RIGALL

Béatrice CANJUZAN

Josiane THOMAS

Yves GUILLAUME